

GUIDE DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE DE MERCATEL

Tarifs de location

Les fournitures de Gaz et d'Electricité sont comprises dans ces tarifs.

<u>Location</u>	<u>Week-end</u>		<u>jour semaine</u>	
	<u>du 1er avril au 31 octobre</u>	<u>du 1er novembre au 31 mars</u>	<u>du 1er avril au 31 octobre</u>	<u>du 1er novembre au 31 mars</u>
MERCATELLOIS				
Salle (cuisine comprise)	350,00 €	420,00 €	150,00 €	150,00 €
Réveillon de St Sylvestre	Pas de location			
EXTERIEURS				
Salle (cuisine comprise)	650,00 €	720,00 €	150,00 €	150,00 €
Réveillon de St Sylvestre	Pas de location			
<u>Vaisselle et ustensiles de cuisine :</u>				
<u>Armoire 30 couverts : 25 €</u>		<u>Armoire 60 couverts : 50 €</u>		
<u>Verres à part : 0,10 €</u>				
<u>Frais de nettoyage, à la demande ou si le nettoyage n'a pas été fait correctement : 6 fois le montant horaire du SMIC + 33% de charges</u>				

Chèque de CAUTION : 1000 €

Marche à suivre pour louer la salle

1. Téléphonnez au 06 44 97 85 93 le **vendredi entre 17h et 18h** pour réserver à la date souhaitée et prenez rendez-vous pour le versement de 50% du prix de la location (chèque à l'ordre du Trésor Public).
2. **Un MOIS avant la date de location**, sur rendez-vous, un contrat de location est établi avec vous, indiquant notamment le nombre de tables, couverts, etc... que vous souhaitez réserver. **Une attestation d'assurance responsabilité civile sera jointe** et vous déposerez un **chèque de caution de 1000 €** qui ne sera pas encaissé.
En même temps vous déposerez également votre liste de vaisselle, ustensiles et plats souhaités afin que l'employée communale puisse préparer à l'avance.
3. La remise des clés a lieu à la salle le Vendredi à 17 heures. Un état des lieux est fait ainsi que le comptage de la vaisselle. **Contactez M. Fresne au 06.44.97.85.93**
4. Un état des lieux sera fait également à la fin de la location : le lundi à 9 heures
La salle doit être rendue propre : Cuisine, WC, bar, **et les extérieurs**.
Nous ne fournissons pas les produits ménagers.
5. Enfin vous passerez le vendredi suivant au secrétariat de mairie (entre (17h-18h) pour régler les charges et le coût éventuel de vaisselle cassée ou les dégradations. Le chèque de caution vous sera rendu.

Le Maire,
Sylvain ROY